

| | | |
|--|------------|---------|
| Adjudication des stalles à M. Martin. | 2.400 | fr. |
| Droit d'enregistrement et faux frais. | 38 | » |
| Donné à M. Martin, bénéfice. | 600 | » |
| Frais de démontage et enmagasinage, trois ans. | 800 | » |
| Pour le parquet. | <u>600</u> | » |
| | TOTAL. | 4.438 » |
| Intérêts de cette somme de trois ans. | <u>666</u> | » |
| | TOTAL. | 5.104 » |

« Voicy ce qu'il faut que je tire de mes stalles pour n'y rien perdre ; on donnera le bénéfice qu'on jugera à propos.

« Ayez soin, je **VOUS** prie, de mon plan ; ne le confiez à personne. J'aimerais mieux perdre 300 francs. »

Le sieur Pétré Gelin et son associé Martin Paul, espérant voir M. de Charpieux acquérir cette boiserie ; dès le 12 du même mois, ils lui adressèrent encore cette lettre :

« Cluny, 12 mai 1802.

« Monsieur, nous avons envoyé à M. Ollion le plan des stalles que vous désirez voir. Vous jugerez par là quel est le mérite de l'ouvrage, quoique infiniment supérieur au plan. M. Ollion a dû vous communiquer que cette boiserie était du prix de 2.400 effectivement. L'adjudication nous a été tranchée à ce prix, dans le seul espoir qu'on avoit de la voir reposer d'où on la levoit. Telle fut notre idée quand nous en fîmes l'acquisition. L'église étant encore intacte dans le moment ; il faut ajouter au prix de 2.400 francs la vente séparée du parquet qui en dépend, montant à 600 francs dont nous en avons refusé de plusieurs amateurs la somme de J .200 francs pour parqueter leurs appartements, plus pour frais d'enregistrement etc., 83 fr. 17s. En outre, nous avons bonifié un de nos associés de la somme de 600 francs pour cession de sa part ,

¹ Ce Martin Paul était un singulier associé que s'était donné le sieur Pétré Gelin, car ce dernier mandait le 8 juillet 1802 à M. de Charpieux : « Il y a un grand jeune homme nommé Paul Martin qui est sociétaire de cette boiserie pour un quart ; comme il est un *ex-cure* et très chicaneur,, je ne voudrais pas qu'il entrât dans la Société de posage parce qu'il n'y a pas d'ouvrier, *comme il faut*, qui voudrait travailler pour lui et sous ses ordres ; ils m'en ont prévenu. Il est dans la Société pour 1500 livres, il me demande cent écus pour s'en démettre Je ne veux pas être sa dupe... »